



# Le Mot du Maire



**Hôtel de Ville**  
Place du Dr.-Rozier 26400 Crest  
Tél. 04 75 76 61 10 - Courriel : admin@mairie-crest.fr

**Bulletin municipal d'information de la Ville de Crest**  
Numéro 95 - Octobre 2009

## Quel avenir pour le commerce crestois ?

Cette question n'est pas nouvelle, elle n'en est pas moins importante. Des commerces nouveaux ont ouvert ces derniers mois, certains se sont développés (voyez la terrasse du Globe !), d'autres peinent ou même ferment. Cela mérite réflexion, concertation, action.

Les travaux du Champ-de-Mars ont été réalisés pour attirer les clients, les travaux de la rue Archinard ont permis l'ouverture de nouveaux commerces dans une rue précédemment désertée. La Grand'rue est aujourd'hui plus attractive, certains commerces se portent bien mais quelques uns sont à la peine.

Bien sûr, des efforts sont toujours nécessaires. La municipalité doit offrir un environnement plus favorable, par exemple en veillant à la sécurité, à la propreté, à l'animation de la ville. Les commerçants sont le plus souvent très compétents, très travailleurs. N'a-t-on pas observé aussi, tel commerce à ouverture irrégulière, où le produit manque vite et qui finit par fermer... Exception sans doute, mais le commerce, c'est un métier.

Les clients doivent aussi jouer le jeu. Je fais, tu fais, nous faisons nos courses à Crest.

La municipalité a engagé le 1<sup>er</sup> octobre, une réflexion avec les commerçants pour trouver les meilleures réponses. Nous sommes tous mobilisés pour cet enjeu important.

C'est notre affaire à tous.

*Hervé Mariton*



## La Ville investit pour vous !

En ce début d'automne, la Ville a entrepris des travaux onéreux mais nécessaires pour réhabiliter le réservoir d'eau potable du quartier Sans Souci et aménager la voirie de la zone d'activités de la Plaine.

### À Sans Souci, l'eau est la priorité :

L'ouvrage, qui se compose d'une chambre de vannes et de deux cuves cylindriques en béton armé de 200 m<sup>3</sup>, est d'une importance vitale : cet ensemble permet en effet de desservir en eau potable l'hôpital et 1100 foyers de l'est et du centre de la commune.

Les travaux en cours consistent à remplacer le revêtement intérieur des cuves, changer toutes les canalisations et les vannes, réhabiliter les maçonneries extérieures, mettre en place des équipements de sécurité et clôturer le terrain.



Toutes ces opérations sont réalisées avec le souci de réduire au minimum la gêne occasionnée aux Crestois. Ainsi des dispositions ont été prises pour assurer la continuité du service de distribution d'eau potable jusqu'à la fin du chantier, prévue fin octobre. Quant à l'accès à la

Tour il sera maintenu, sauf une journée en début de mois, pour réaliser le réseau de vidange des réservoirs. Les travaux d'un coût total de 280 000 euros ont fait l'objet d'une subvention au titre de la réserve parlementaire d'Hervé Mariton, à hauteur de 70 000 euros.

### La Plaine : soutien au développement économique

La Zone d'Activités qui, d'ores et déjà, accueille des entreprises est en cours de développement. La Ville a décidé d'aménager la voirie existante par la reprise complète de la chaussée, la création de trottoirs en

revêtement stabilisé et l'aménagement d'espaces verts.

Par ailleurs, afin de répondre aux nouvelles demandes d'implantation, une extension est engagée au Nord de la zone. Elle comprend la création de 140 mètres linéaires de voirie et réseaux divers (assainissement, eau potable, réseaux secs). Les travaux commencés fin septembre devraient se terminer en novembre. Cette opération d'un montant total de 279 000 euros a reçu une subvention de 60 000 euros de l'État.

## Sainte-Anne: bien vivre et mieux être pour nos seniors

Le 12 octobre prochain, l'association « Santé et bien être », qui administre Sainte-Anne, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),

personnes handicapées et à la famille, venu sur place le 18 septembre 2006, a permis d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 34 à 64 lits (+ 2 places en accueil de jour). Un aménagement convivial et fonctionnel permet désormais de proposer aux résidents des chambres

Répondant une nouvelle fois à l'invitation d'Hervé Mariton, Philippe Bas, désormais Conseiller d'État, inaugurera l'EHPAD Sainte-Anne. En charge de la révision des lois de bioéthique, il participera, aux côtés du Député-Maire au déjeuner-débat organisé dans le prolongement de la conférence en mars dernier à l'Éden, le lundi 12 octobre prochain à 12 h, salle Coloriage, autour de l'évolution des lois de bioéthique en France. Renseignements au 04 75 76 64 41.



inaugurera officiellement ses nouveaux locaux en présence des différents partenaires impliqués.

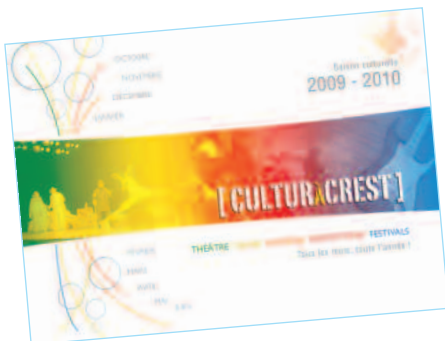
Cette réalisation, soutenue par Hervé Mariton qui avait en son temps sollicité l'appui de Philippe Bas, alors Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux

individuelles de 22 m<sup>2</sup>, une salle à manger climatisée, une terrasse de 100m<sup>2</sup> et un jardin clos. Une qualité de vie qui va de pair avec une qualité de soin accrue : Sainte-Anne a doublé le nombre de ses agents et recherche toujours actuellement des aides soignant(e)s...

< Les Journées du Patrimoine 2009 : exposition réussie à la Chapelle des Cordeliers

# Le Mot du Maire

## [ CULTURACREST ] : abonnez-vous !



Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, salle Coloriage, Hervé Mariton et Florence Enders, conseillère municipale chargée de la Culture, ont dévoilé le programme riche et varié de la nouvelle saison de [ CULTURACREST ] 2009/2010 : il y en aura pour tous les

goûts ! En nouveauté, la municipalité a souhaité proposer une offre adaptée à toutes les bourses en mettant en place, cette année, une carte d'abonnement pour les 5 spectacles payants de la saison.

### Les avantages de l'abonnement :

- ✓ Un tarif très attractif
- ✓ Une carte non nominative (vous pouvez l'acheter à plusieurs pour vous partager les spectacles qui vous intéressent)
- ✓ L'assurance d'avoir sa place aux 5 spectacles.
- ✓ Pas de déplacement : réception de la carte d'abonnement à domicile par courrier.

### Tarifs proposés :

#### Plein Tarif : adultes

**Tarif réduit :** étudiants / chômeurs / personnes ayant la carte M'RA / personnes ayant la carte de famille nombreuse

**Tarif jeunes :** les jeunes de 12 à 18 ans

#### Tarif des abonnements

5 spectacles plein tarif : 45€ - 5 spectacles tarif réduit : 30€  
5 spectacles tarif jeunes : 15€

### Comment vous abonner ?

- ✓ Complétez le bulletin d'abonnement que vous trouverez dans la plaquette du programme disponible en mairie, chez vos commerçants, ou sur le site internet de la Ville : [www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr) et renvoyez le en Mairie.
  - ✓ Période de vente de la carte : du 2 octobre au 27 octobre 2009.
  - ✓ Point de vente unique : Mairie de Crest.
- Une question ? Contactez le 04 75 76 61 38.

## Permis de conduire : la Ville aide les jeunes

Afin que les dépenses liées à l'obtention du permis de conduire ne soient plus un obstacle pour les jeunes Crestois, l'équipe municipale a mis en place un système de bourse, basé sur une contre-partie de 70 heures de missions d'intérêt général effectuées dans différentes structures locales. Cette aide a déjà porté ses fruits puisque pour la première session, sur 12 dossiers déposés, 7 ont été

retenus et 4 chartes ont été signées avec les auto-écoles. Vous aussi, si vous avez entre 18 et 25 ans à la date limite du dépôt du dossier, vous pouvez déposer une demande de bourse pour aider au financement de vos cours de préparation à l'examen du permis de conduire (Permis B).

La participation financière de la Ville sera modulable selon votre situation : 50, 65 ou 80 % d'une prestation de base comprenant : cours de code illimités, présentation au code de la route, 20 h de cours de conduite, présentation à l'examen du permis de conduire. Votre dossier sera étudié avec la plus grande attention par un groupe de travail qui sélectionnera les demandes puis une Commission municipale d'examen des dossiers, constituée d'élus et de professionnels de la Ville, décidera de l'obtention ou non de la bourse et de son montant. Les candidats seront également auditionnés par la Commission. Une façon astucieuse de passer son permis à moindre frais, tout en rendant service à la collectivité.

Renseignements au 04 75 76 61 10.



**La date à retenir**  
Date limite de retrait du dossier  
et  
date limite de dépôt du dossier complété : (cachet de la poste faisant foi)  
le 30 octobre 2009

## Bon à savoir : de nouvelles obligations pour les propriétaires de chiens dangereux

Depuis 1999, les propriétaires de certaines catégories de chiens classés comme dangereux sont soumis à certaines obligations qui ont été renforcées, en 2008 et 2009, par de nouveaux textes réglementaires. L'ensemble de ce dispositif est applicable au plus tard le 31 décembre 2009, passé cette date les propriétaires n'ayant pas satisfait à la délivrance par la Mairie d'un certificat de détention seront en infraction.

**Qui est concerné ?** Les propriétaires de chiens d'attaque classés en catégorie 1 et certains chiens de garde et de défense classés en catégorie 2 par la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999. (liste des chiens concernés consultable sur le site [www.envt.fr](http://www.envt.fr)).

**Quelles sont les nouvelles obligations ?** L'obligation d'avoir fait effectuer par un vétérinaire spécialisé une évaluation comportementale du chien. L'obligation d'une formation dans un club canin habilité, sanctionnée par une attestation d'aptitude du propriétaire ou du détenteur. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de la Police municipale au 04 75 76 61 22.



## Une ville propre, ça nous concerne tous !

Profitions du sujet pour aborder un thème qui concerne tous les propriétaires de chiens : la propreté des rues et des trottoirs. Pour le bien être de tous et pour une meilleure qualité de vie, les propriétaires d'animaux sont invités à utiliser les lieux appropriés pour les déjections de leurs compagnons à quatre pattes. Partir en balade avec un sac et des gants permet aussi d'accomplir un petit geste civique qui, multiplié par des centaines de fois, évite bien des désagréments... Pensez-y et surtout agissez ! Merci !

## Grippe A : rester calme mais vigilant

Alors qu'une seconde vague du virus H1N1 est attendue pour cet automne et que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré la situation de pandémie (épidémie qui s'étend sur un ou plusieurs continents), le Gouvernement a décidé la mise en place de mesures préventives applicables par les administrations, les préfectures mais aussi par les mairies.

Ainsi à Crest, la municipalité a mis en place un « Plan de continuité d'activités » qui identifie et hiérarchise les missions qui devront être assurées en toute circonstance par les services de la ville pendant cet éventuel épisode grippal. Il s'agit de maintenir, avec le concours de l'ensemble des agents de la commune, les fonctions suivantes :

- ✓ Le maintien de l'ordre public
- ✓ Le ramassage des ordures ménagères
- ✓ Le portage des repas
- ✓ L'état-civil
- ✓ L'urbanisme (uniquement pour l'instruction des permis de construire et des déclarations préalables)
- ✓ Les finances (uniquement pour le paiement des factures)
- ✓ Les ressources humaines (gestion du personnel en maladie, éventuels recrutements de remplaçants)
- ✓ La communication (relais d'informations auprès de la population via le site internet et les panneaux lumineux)
- ✓ Le service intérieur (désinfection des bâtiments)

En outre la municipalité a fait l'achat de 5000 masques destinés au personnel en contact avec la population. Ainsi, sans céder à la psychose la Ville anticipe et se tient prête à assurer ses missions.

**Le respect de mesures d'hygiène élémentaires** est une règle indispensable pour limiter les risques de contamination. Ces règles essentielles concernent :

- ✓ Le lavage de main
- ✓ Le mouchage
- ✓ Le nettoyage des objets et des surfaces
- ✓ Le traitement des déchets
- ✓ La limitation des contacts physiques
- ✓ Le port de masques.

*Leur respect est très important en situation de pandémie. Elles sont également utiles en cas de grippe saisonnière.*